



LAINES-AUX-BOIS

DICRIM

**Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs**



mouvements de terrain liés à la sécheresse



inondation lente



transport de marchandises dangereuses



tempêtes



cavités souterraines

RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

Mesdames, Messieurs, Chers Laignerans,

Après l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, véritable boîte à outils à utiliser en situation de crise par les personnes en charge de la sauvegarde, voici entre vos mains le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs plus connu par les services de l'Etat sous l'acronyme DICRIM.

Un document d'ailleurs élaboré en concertation avec les services de la préfecture pour vous informer, comme l'impose le code de l'environnement, sur les risques potentiels que l'on peut rencontrer dans notre commune. Les risques, la plupart d'entre vous les connaissent et les mesurent. Mais n'oublions pas les nouveaux habitants pour qui le fascicule apportera quelques informations utiles sur notre territoire.

La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur, lors d'aléas majeurs, de sa sécurité et de celle des autres...

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire,
Hubert TRUELLE

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :
« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

- **Les risques naturels**
(inondation, mouvement de terrain,...)
- **Les risques technologiques**
(industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)
- **Les risques météorologiques**
- **Les risques sanitaires** (pandémie,...)

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **Laines aux Bois** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

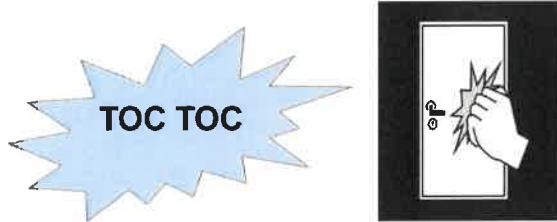


En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?



En cas d'événement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

Le territoire communal a été divisé en secteurs, un élu (et un suppléant) diffuseront l'alerte dans chaque secteur. L'alerte s'effectuera en porte-à-porte.



ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu.
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



Les consignes complémentaires
seront données par porte-voix



Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi

Radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas les portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



Risque transport de matières dangereuses



Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Laines-aux-Bois

La commune est traversée par 2 axes importants : les **routes départementales 83 et 94**, et peut servir de déviation à la **nationale 77 et à l'autoroute A5** (sortie d'autoroute pour le service sur la D 83 en direction de Chevillèle).

Deux canalisations de gaz traversent le finage de la commune en direction de l'autoroute. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et/ou la formation d'un nuage毒ique.

Les mesures de prévention

Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'un poste de commandement communal pour gérer les conséquences de l'évènement (secours, déviations de la circulation...).

Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les **Dispositions O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire par la préfecture.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses



Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule :



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières qui au contact de l'eau dégagent des vapeurs inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières infectieuses



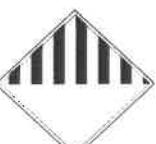
Matières radioactives



Matières corrosives



Les produits chauds (+100°C)



Autres dangers



Dangereux pour l'environnement



Ce que vous devez faire en cas D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES

Si vous êtes témoin de l'accident

- Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers :18, police/gendarmerie : 17 ; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio (notamment Champagne FM, France Bleu Champagne, France Bleu Auxerre, Radio Latitude).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Rappel des bons réflexes : Transport de matières dangereuses



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes

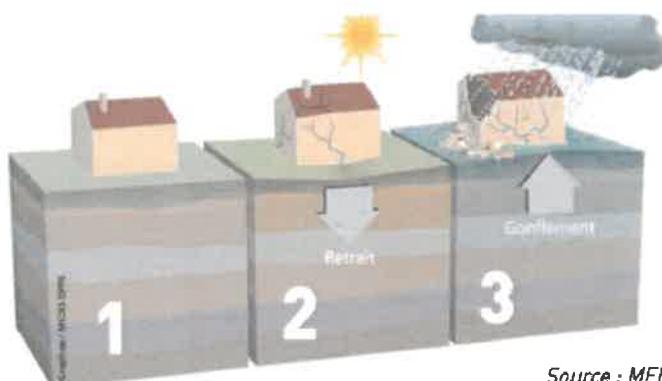


N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risque Mouvement de terrain (Retrait-gonflement des argiles)

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.



Source : MEDD



Le risque à Laines-aux-Bois

La commune se situe sur une **zone d'aléa faible** pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent, mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses. Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux (Pour consulter la cartographie du risque, consultez le site www.argiles.fr).

Les mesures de prévention

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Comment faire pour prévenir les dégâts ?



Eloignez la végétation du bâti :
les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



Réalisez une structure étanche autour du bâtiment

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur www.argiles.fr



Risque Mouvement de terrain (les cavités souterraines)

Le risque à Laines-aux-Bois

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux). Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.



Les mesures de prévention

A faire dès aujourd'hui

- Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risque.

Au moment du mouvement de terrain

- Coupez l'électricité et le gaz.
- Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés
- Eloignez-vous de la zone.
- N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- appelez les services de secours.

Après le mouvement de terrain

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



Risque Tempête – vents violents

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets d'une tempête

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences

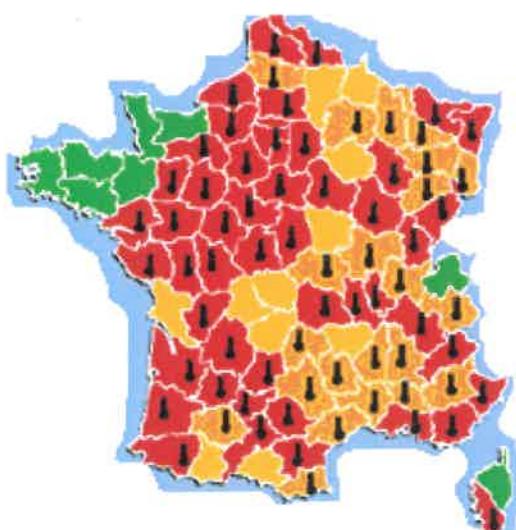
Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.

Le risque

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h). **Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.**

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose**
des phénomènes météorologiques dangereux
d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes
météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des
activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



Pluie-inondation



Canicule



Orages



Ce que vous devez faire en cas de tempête

Dès aujourd'hui

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

Pendant une tempête

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits.
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

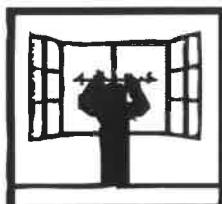
Après une tempête

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



Risque sanitaire

Exemple de la pandémie grippale

Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

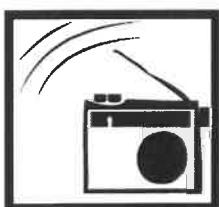
Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).



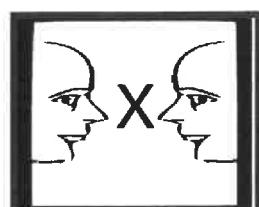
Rappel des bons réflexes en cas de pandémie grippale :



Restez à
l'écoute des
infos radio et
TV



Lavez-vous
régulièrement les
mains au savon
et/ou avec une
solution
hydroalcoolique

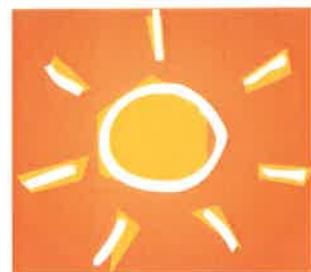


Evitez tout contact
avec une
personne malade



Risques sanitaires

Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les risques

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours. Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).



Les mesures de prévention

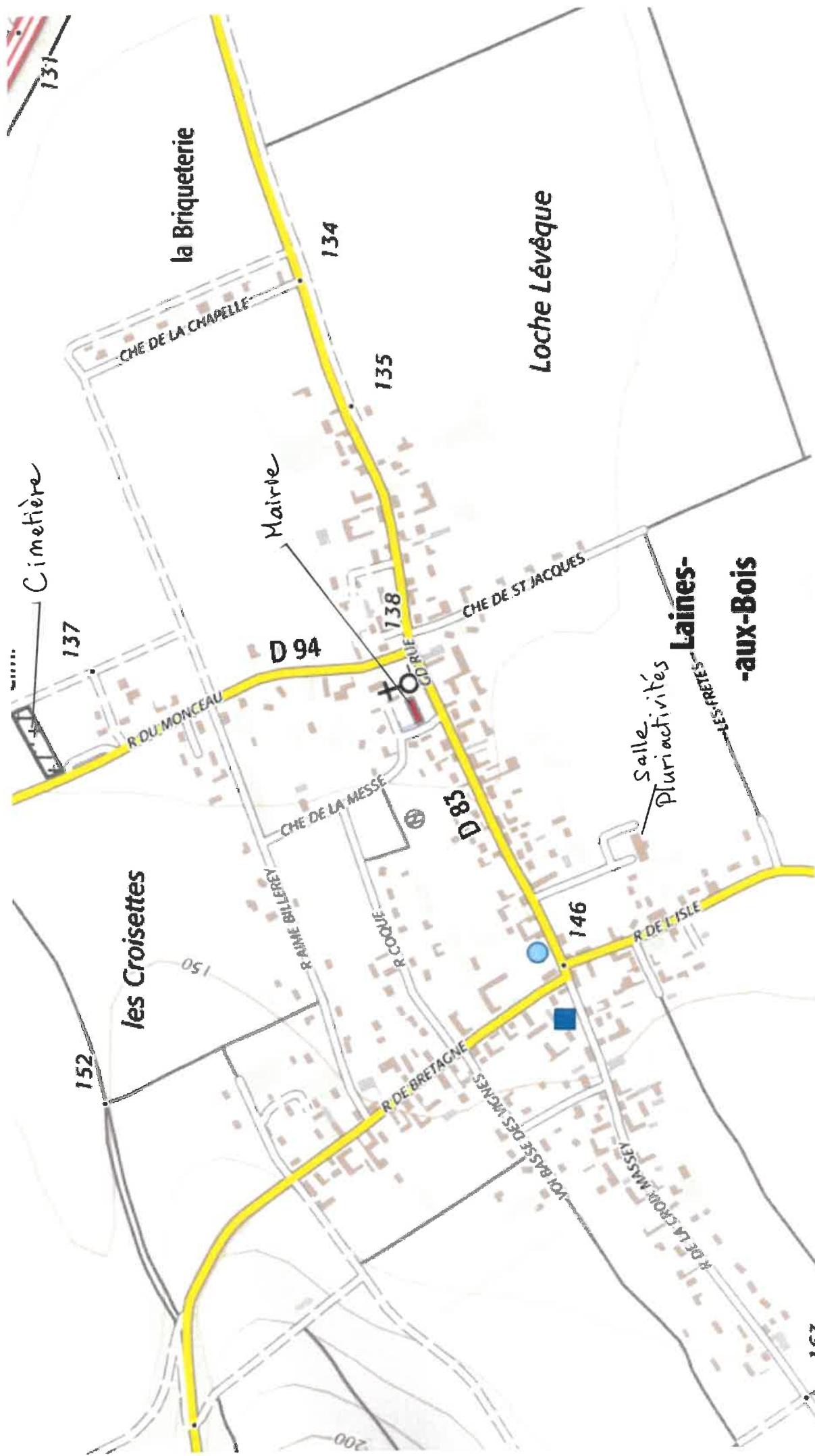
Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

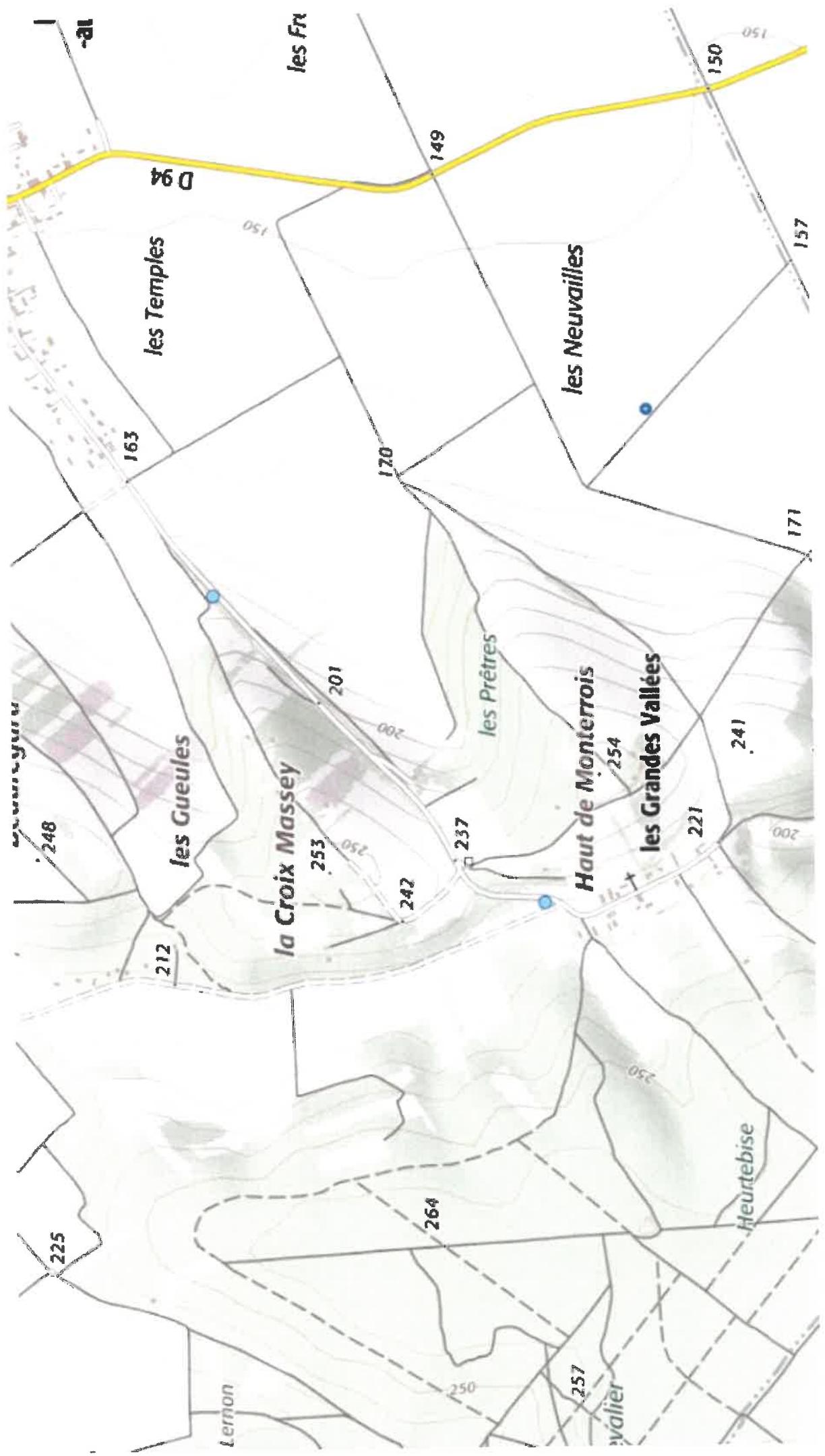
La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

CANICULE

Personne âgée	Enfant et adulte	Personne âgée	Enfant et adulte										
Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.	Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.	Je ne suis pas aux heures les plus chaudes.	Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.	Je mets ma maison à l'abri de la chaleur.	Je fais pas d'efforts physiques intenses.	Je ne reste pas en plein soleil.	Je bois beaucoup d'eau et ...	Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe).	Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.	Je donne de mes nouilles à mon entourage.	Je ne consomme pas d'alcool.	Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.	Je prends des nouvelles de mon entourage.
La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).	Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.	Je mets ma maison à l'abri de la chaleur.	Je bois beaucoup d'eau et ...	Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe).	Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.	Je donne de mes nouilles à mon entourage.	Je ne consomme pas d'alcool.	Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.	Je prends des nouvelles de mon entourage.				







Les numéros utiles

- **Mairie de Laines-aux-Bois** **03 25 75 66 18**

- **Préfecture de l'Aube**
Troyes **03 25 42 35 00**

- **Direction Départementale
des Territoires (DDT)**
 - Agence Sud Est - **03 25 92 53 10**
 - Siège DDT : Troyes **03 25 71 18 00**

- Numéro d'appel d'**urgence européen unique** **112**
disponible gratuitement partout dans l'Union Européenne

- **Pompiers** **18**

- **Police / gendarmerie** **17**

- **SAMU** **15**

- **Numéro d'urgence pour les personnes
sourdes et malentendantes**
(contact par SMS seulement) **114**

- **ErDF dépannage** **09 726 750 10**

- **GrDF dépannage** **0 800 473 333**

- **Conseil Général
Centre routier** **0800 12 10 10**

- **Météo France** **08 92 68 02 80**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

<http://aube.gouv.fr>

<http://www.risques.gouv.fr>

<http://www.prim.net>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>